

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture
et de la Ruralité, concernant
**Le cadastre des conventions-cadres
dans le secteur agricole**

Interrogée précédemment sur les conventions-cadres dans le secteur agricole, vous m'aviez indiqué que 35 structures bénéficient d'une subvention pour un total de 38 conventions-cadres. 8 d'entre elles se terminaient en 2024, les autres durant l'année 2025, à différentes échéances.

Nous le savons, un travail de rationalisation des missions est indispensable et, pour ce faire, il est impératif de disposer d'un cadastre clair et précis de toutes les subventions. Ce cadastre, demandé à l'administration, reprendra les budgets, l'existence ou non d'une convention-cadre, la durée de la subvention. De plus, vous m'aviez indiqué qu'une analyse des missions réalisées par chaque structure sera faite afin d'en analyser l'impact sur le terrain et d'en évaluer les résultats sur base des indicateurs qui sont repris dans les arrêtés de subventions. Les missions doublons seront rationalisées et c'est une très bonne chose.

Madame la Ministre peut-elle m'indiquer si le cadastre nécessaire à la rationalisation est terminé? Dans l'affirmative, peut-elle me communiquer celui-ci? A défaut, à quelle échéance celui-ci sera-t-il disponible?

Lors de ma précédente question parlementaire, vous m'aviez indiqué que les budgets étaient garantis jusqu'au 30 juin 2025. Quelle est la stratégie de Madame la Ministre à ce sujet? Qu'en sera-t-il après cette échéance?

Réponse de la Ministre Dalcq:

[Juin 2025]

Dans le cadre des travaux parlementaires qui se sont déroulés lors de la commission de ce 11 juin, je rappelle que je me suis engagée à transmettre des documents complémentaires ultérieurement. Ces documents concernent les subventions facultatives et ce cadastre sera donc communiqué en même temps.

Les budgets ont été garantis jusqu'au 30 juin 2025, comme cela était prévu. Pour la suite, sur base d'une décision de l'ensemble du Gouvernement, les nouvelles conventions-cadres débuteront à partir du 1^{er} janvier 2026. Des prolongations de subventions sont en train d'être préparées par mon administration afin de garantir des budgets jusqu'au 31 décembre 2025.